

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER et Anaïs MONNIER à Virginie REY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

**2020-05-27 Réalisation d'une maison du terroir-Achat de terrain**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2020-04-28 relative à la réalisation d'une maison du terroir;*

La Communauté de communes soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture

ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

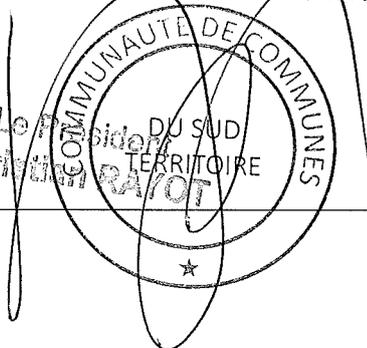
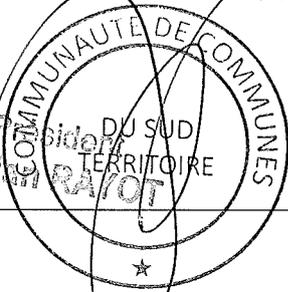
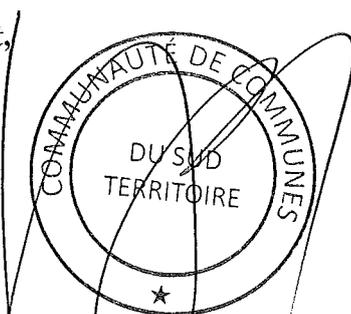
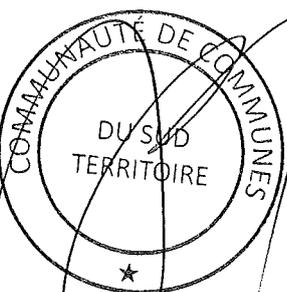
Elle a délibéré en ce sens le 25 juin 2020 sur la réalisation d'une maison du terroir implantée sur la commune de Vellescot sur un terrain facilement accessible, situé le long de la RD 3 traversant le village et reliant notamment le Sud Territoire au Sundgau alsacien (axe Delle-Dannemarie).

Le projet nécessite une surface foncière d'environ 20 ares. Il est donc envisagé l'acquisition de 2 parcelles : la parcelle YA 132 d'une surface de 9 ares 11, et la parcelle YA 133 d'une surface de 12 ares 05, toutes deux viabilisées, et faisant partie du lotissement réalisé par la commune de Vellescot. au sein du lotissement communal.

Le prix de cession de ces parcelles est fixé au prix d'équilibre du terrain tel qu'il en ressort du bilan du lotissement de la commune, à savoir cent mille euros hors taxes (100 000,00 € HT).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de réaliser l'acquisition, au sein du lotissement communal de Vellescot, de 2 parcelles viabilisées d'une surface totale de 21,16 ares, soit 2116 m<sup>2</sup> pour un montant total de 100 000,00 euros HT (cent mille euros hors taxes),
- d'autoriser le Président à négocier et engager la Communauté de Communes du Sud Territoire dans l'acquisition de ces terrains par acte authentique, les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget général,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le 24 SEP. 2020</b></p> <p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p> <p></p>	<p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p> <p></p>
--	---